



Communiqué

Le Tribunal administratif de Nancy vient de rendre sa décision suite au recours que nous avons déposé contre l'arrêté du 27 juillet 2015 du Préfet des Vosges, autorisant le parking du pont de Blanchemer, pour le compte de la société Remy-Loisirs

Cet arrêté a été annulé

Ce parking dont la construction avait été programmée pour le printemps 2015 puis reporté suite aux recours déposés à l'été 2016, ne pourra donc pas voir le jour dans l'immédiat. La Préfecture a deux mois pour interjeter appel de ce jugement. Elle peut aussi recommencer toute la procédure : étude d'impact, enquête publique etc.

En tout état de cause cette première victoire montre qu'il est possible de contrer les politiques insensées d'aménagements du massif, et qu'il faudra désormais compter sur la pugnacité des associations pour que soient respectés l'environnement, la biodiversité, la quiétude et la beauté des paysages vosgiens.

Le combat n'est pas pour autant terminé, et nous restons vigilant pour la suite. Un second recours contre l'arrêté d'aménagement du Maire de La Bresse pour le même parking est à l'instruction et sera vraisemblablement examiné par le Tribunal courant 2017.

La politique d'aménagement à outrance du massif de Vosges ne peut continuer sans qu'aucune réflexion sérieuse sur la capacité d'accueil du massif et sur les risques que des équipements de plus en plus nombreux, de plus en plus grands font courir à l'équilibre général, à l'environnement et à terme à l'activité touristique elle-même.

A la station de La Bresse Hohneck, la question du stationnement des voitures va continuer de se poser dans les mêmes termes pendant la saison hivernale à venir. Les autorités continueront-elles d'autoriser, en violation des lois et règlements, le parking du pont de Bramont au sujet duquel le Préfet de Région écrit qu'il s'agit : « *d'un parking implanté aujourd'hui à proximité immédiate d'un captage d'eau potable exposé à des risques jugés inacceptables* » et dont l'agence Régionale de Santé (ARS) a clairement indiqué qu'elle ne donnerait plus son accord pour ce parking au-delà de la saison 2014-2015.

La municipalité prendra -t-elle une fois encore des arrêtés autorisant ce parking, avec le risque d'une pollution de la source des Planches qui alimente 80 % des foyers bressauds, en violation des règlements et contre les avis et décisions des autorités sanitaires ?

Il est temps de mettre un terme au laisser faire qui prévaut dans nos territoires. Sommes-nous prêts au nom du chantage aujourd'hui habituel à l'emploi à accepter n'importe quoi ? A prendre le risque de polluer une des ressources les plus essentielles à la vie ? Il est temps de réagir et de comprendre que ces menaces sont infondées et que l'emploi touristique, notamment hivernal, dépend déjà fortement des conditions climatiques, et de leur probable évolution.

Notre association a fait des propositions alternatives pour la gestion du stationnement pendant les pics de fréquentation de la station. Ces propositions offrent une capacité d'accueil supérieure aux solutions et projets actuels, n'affectent ni l'environnement ni la ressource en eau, et utilisent des équipements déjà existants. Nous ne comprenons pas pourquoi la société Rémy Loisirs, refuse d'en examiner la faisabilité.

Nous restons mobilisés pour la suite.

Pour SOS Massif des Vosges
Dominique Humbert
Président

La Bresse le 06 décembre 2016